

Bon No: 003304754		1ere Gachée: 12:26 (1)		Date: 29/09/2025		reap260925090217		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 3.50 m3		référence commande(2): 06 67 68 34 51					
client: 411562		ORMANCEY ET COLMART		37 RUE BASSE		M05 8x4 BONARD			
chantier: 156239		Servon-Melzicourt		51800 Braux-Sainte-Cohière		M05 BONARD YOHAN			
				Mairie					
				51800 Servon-Melzicourt					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
14:00				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJCFC5D500		CHAPE FLUIDE CIMENT						consistance(7) Dmax	
								SF2 5	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				FI		0		C20/25	
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR C20 F4									
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 130									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				ADCEM PR SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1